

COMMUNE DE SAHUNE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 MARS 2022

ORDRE DU JOUR :

Service Eau Assainissement :

- Vote comptes gestion et administratif 2021 et délibérations,
- Vote budget 2022,
- Délibération affectation résultat 2021
- Délibération / Création postes adjoints administratifs
- Délibération / Reversement dotation voirie
- Voirie – Programme 2022 à déterminer
- DECI – Programme présenté au subventionnement de la DETR
- Prévisions budgétaires - travaux investissement 2022
- Comptes rendus diverses réunions et commissions
- Elections présidentielles – tours de garde du bureau
- Questions diverses

Présents : Henri GRAUGNARD, Laurent DROUET, Sylvie MAURIN, Jennifer MOURRE, Philippe ROBIN, Marc BOMPARD, Roxane FELIX, Christine DUMOTIER, Jérôme FELIX, Olivier BRUN

Absent Excusés:

Secrétaire de séance : Olivier BRUN

Le Maire remercie les conseillers présents et ouvre la séance.

0 – Approbation du compte rendu du 7 février 2022 :

Le compte rendu du 7 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

1 – Service Eau Assainissement – Vote Compte Gestion et Administratif 2021 et délibérations, Vote budget 2022 et délibération d'affectation du résultat:

Vote des comptes administratif et gestion 2021 : Le compte administratif 2021 du service Eau et Assainissement, parfaitement concordant au compte de gestion du Trésorier, sont adoptés à l'unanimité. Les résultats au 31 décembre 2021 sont les suivants :

Section de fonctionnement	+ 212 873.07€
Section d'investissement	+ 429 970.26€

Vote compte gestion et compte administratif 2021 + Délibérations approbation Décisions adoptées à :
unanimité

Vote du Budget 2022 : Le budget proposé pour 2022 équilibré à la somme de 211 942€ en fonctionnement et à la somme de 813 433€ en investissement est adopté à l'unanimité.

Les investissements prévus pour 2022 sont : la nouvelle tranche d'extension du réseau collectif d'assainissement et réhabilitation du réseau d'eau quartier du Moulin, le renouvellement du réseau principal d'eau potable entre réservoirs, les travaux de sécurisation du captage de Gournier, le versement aux propriétaires des compensations de servitude de passage du réseau d'assainissement en terrains privés.

Vote Budget

Décision adoptée à : unanimité

Délibération comptable affectation résultats : l'affectation des résultats 2021 est acceptée, à l'unanimité, pour 82 896.23€ en report excédentaire de fonctionnement, pour 129 976.74€ en affectation à l'investissement et pour 429 970.26€ en report excédentaire d'investissement.

Délibération Affectation résultat

Décision adoptée à : unanimité

2 – Délibération / Création postes adjoints administratifs :

Dans le cadre du renouvellement du personnel administratif, le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder, par délibération, à la création de 2 postes : 1 poste adjoint administratif pour 14 heures et 1 poste adjoint administratif pour 20 heures et à la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour 14 heures

Délibération adoptée à : l'unanimité

3 – Délibération / Reversement dotation voirie 2022 :

Le Maire explique que le Département verse directement, à la commune, la dotation forfaitaire de solidarité à orientation voirie pour l'aider à réaliser son programme de travaux de voirie annuel. Il précise que c'est la communauté de Communes qui a en charge, par le biais de sa compétence, la programmation, la réalisation, le suivi et le paiement des travaux dont le programme est établi sur proposition de la commune.

Pour permettre la réalisation des travaux 2022, le Maire propose de reverser la totalité de la dotation reçue du Département, à savoir la somme de 12 431€, à la CCBDP.

Décision adoptée à : l'unanimité

4 – Voirie programme travaux 2022 à déterminer :

Le technicien de la CCBDP est venu sur la commune pour déterminer, avec les élus, le programme de travaux de voirie 2022. Le devis qui a été établi s'élève à la somme de 43 326€ HT. L'enveloppe attribuée à la commune pour ces travaux est d'environ 24000€ HT (subvention département 12431€ + apport CCBDP). Après discussion, les travaux retenus pour un montant de 29414€ génèrent un dépassement d'environ 5500€ à la charge de la commune. Les travaux non retenus cette année seront reportés ;

5 – DECI – Programme présenté au subventionnement de la DETR :

Le maire rappelle le message qui a été envoyé aux conseillers au sujet d'une demande, par délibération rattachée à la séance du 7 février 2022, de subvention DETR pour des travaux de Défense Extérieure contre l'Incendie. Cette demande devait être traitée en urgence car le dépôt des dossiers DETR auprès de l'Etat était clos au 28 février 2022. La demande a été faite avec les chiffrages donnés par le Schéma DECI pour un total de 136 000€ HT

Les travaux qui ont été proposés au subventionnement sont ceux liés à l'extension des réseaux pour les zones constructibles du PLU + le quartier du Moulin car pouvant être réalisés en même temps que les travaux en cours d'eau et d'assainissement et le quartier de la Colombine. Cette demande a été faite en urgence afin de bénéficier d'un taux subventionnement exceptionnel cette année (80%).

6 – Prévisions budgétaires – Travaux Investissement 2022 :

Un premier état des travaux d'investissement à prévoir au budget principal de la commune est proposé.

TRAVAUX INVESTISSEMENT 2021 - DETAIL CHAPITRES 20 à 23						
NATURE TRAVAUX	COMPTES	REPORTS	DEPENSES	COMPTES	REPORTS	RECETTES
ETUDE URBANISATION ZONE REILLANE MO	2031	19 000 €				
AMENAG.VESTIAIRES MISSION ARCHITECTE	2031	3 000 €	3 000 €			
VOIRIE TRX COMPLEMENTAIRES	2E+06					
ACQUISITION TERRAINS et FRAIS ACTES ADM	2111		5 000 €			
AMENAG. LOCAL RANGEMENT MATERNELLE	21312	4 500 €	1 896 €	1323		1 742 €
REMPLACEMENT BOISERIES VESTIAIRES STADE	21318		9 200 €	1322	4 352 €	
				1323		2 500 €
INSTALLATION VIDEO PROTECTION (Subv reçue Fev 22)				1322	4 223 €	
AMENAG LOGEMENT 1ER ETAGE BAT MAIRIE	21318		45 000 €			
RESTAURATION MURET SENTIER EGLISE	2152			1322	9 000 €	

BAT ECOLE VIEUX VILLAGE REMPLACEMENT SYSTÈME CHAUFFAGE	2131		24 000 €	1323		10 000 €
				1328		6 000 €
CREATION SALLE CANTINE ECOLE VIEUX VILLAGE	2131		135 000 €	1323		56 000 €
MOBLIER CANTINE	2184			1322		
MATERIEL OUTILLAGE (Visseuse Groupe électrogène...)	21578		2 000 €			
MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	2183		1 500 €			
		26 500 €	226 596 €		17 575 €	76 242 €
			253 096 €			93 817 €
					-159 279 €	

7 – Comptes rendu diverses réunions et commissions:

SIVOSOC : Le budget du Sivosoc a été voté la participation des communes reste fixée à 5 € par habitant

Conseil Ecole : Parmi les divers points exposés, le projet de création d'une salle de cantine sur le site de l'école primaire du vieux village par la commune de Sahune est approuvé.

Lors du conseil d'école, l'institutrice a remercié la municipalité pour les travaux faits à la maternelle.

8 – Elections présidentielles – Tours de garde bureau:

Les tours de garde pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril sont établis en fonction de la disponibilité des conseillers municipaux

9 – Questions diverses :

PLU Zone Constructible village : La convention entre l'organisme EPORA, la CCBDP et la commune a été signée. La technicienne de la CCBDP gère les relations entre la mairie, EPORA et maintenant Drôme Aménagement Habitat (DAH) qui pourrait être intéressé par cette opération. Une rencontre sera programmée en mairie.

PLU Zone constructible Reillane : l'étude complémentaire de capacité d'infiltration des eaux demandée pour établir le dossier loi sur l'eau a été faite. Il en ressort que la perméabilité des terrains est globalement faible.

Logement 1^{er} étage mairie : la consultation des entreprises est en cours.

Bornes Incendie (PEI) : un devis a été demandé pour effectuer le contrôle des PEI avant le passage du service Départemental d'Incendie (SDIS) Le devis d'un montant de 567€ TTC est accepté.

Eclairage stade : un contrôle de l'éclairage est prévu le 24/03/2022.

Visites du Vieux Village : les visites guidées reprendront pour la saison estivale en juillet 2022.

Réunion Conseil Départemental : les services du Département seront présents mercredi 9 mars 2022 18 heures salle des fêtes pour valider les demandes de subvention des communes pour l'année 2022.

Défibrillateur : Formation samedi 12 mars à 10 heures salle des fêtes

La séance est levée à 23 h 15